

## Rester éveillé vis-à-vis de la dépendance aux somnifères...

Gaston, âgé de 38 ans, est suivi par un de vos confrères à la clinique où vous travaillez. Il y a 3 mois, celui-ci avait prescrit à Gaston des benzodiazépines (triazolam) à raison de 0,25 mg par jour pour une période de 2 semaines. Gaston vient vous voir afin que vous renouveliez sa prescription, car il affirme qu'il en aura absolument besoin pour dormir au cours des prochains jours. Étant camionneur, les horaires de travail de Gaston sont très variables et, par conséquent, il a de la difficulté à s'endormir lorsqu'il dispose seulement de quelques heures pour ce faire.

Lorsque vous l'interrogez, Gaston affirme ne souffrir d'aucune maladie (incluant les allergies) et ne prendre aucun autre médicament. Il fume un paquet de cigarettes par jour, ne fume pas de cannabis et ne consomme pas de drogues. Il boit deux ou trois bières par jour durant les fins de semaine.

Il dit être conscient des risques de dépendance entraînés par ces médicaments et affirme en avoir été informé par votre confrère. Il a déjà tenté d'autres traitements pour vaincre l'insomnie dont il souffre, mais sans succès. Seul le triazolam lui procure un bon sommeil durant quelques heures et lui permet de reprendre la route par la suite. Il n'en prend pas lorsqu'il est sur la route et affirme ne prendre que deux ou trois comprimés par semaine, au besoin. En effet, la prescription de votre confrère date de trois mois et devait consister en un traitement d'une durée de deux semaines, alors que Gaston affirme n'en manquer que depuis tout récemment. Gaston désire obtenir d'autres comprimés, car il doit quitter le

Canada pour les États-Unis ce soir et il devra y passer la nuit.

Le temps presse, puisque son camion est garé devant la clinique et que cela perturbe la circulation. Il vous suggère de vérifier son dossier avec son pharmacien, ce que vous faites, et vous constatez qu'il n'a jamais fait d'abus et n'a eu qu'une seule prescription de triazolam, laquelle date bel et bien de trois mois et a été émise par votre confrère. Il demande une prescription de deux semaines seulement, non renouvelable, et promet de prendre un rendez-vous avec votre confrère dès son retour des États-Unis.

### Questions et réponses

#### 1. Acceptez-vous de lui prescrire une petite quantité de benzodiazépines?

Plusieurs d'entre vous croient probablement qu'il serait préférable de refuser de renouveler la prescription de Gaston. Cependant, devant un patient aussi sincère, dont le camion de livraison perturbe la circulation et après avoir effectué une vérification auprès du pharmacien, que vous connaissez, d'autres accepteraient sans doute de prescrire une petite quantité de comprimés à Gaston. Cela, bien sûr, après lui avoir demandé de revenir consulter votre confrère et de l'avoir bien sensibilisé aux risques de dépendance associés à ce médicament. Après tout, selon vos informations, il n'a pris que 14 comprimés en 3 mois, soit environ 1,2 comprimé par semaine.

## 2. Ce patient souffre-t-il d'une dépendance aux benzodiazépines?

Selon la définition de « dépendance », Gaston n'est pas dépendant aux somnifères, cette définition étant : « une utilisation inadaptée d'une substance, conduisant à une altération du fonctionnement ou à une souffrance, cliniquement significative, caractérisée par la présence de 3 des manifestations suivantes ou plus à un moment quelconque d'une période continue de 12 mois » :

- tolérance;
- sevrage;
- durée du traitement plus longue qu'il n'en avait d'abord été convenu;
- désirs et efforts persistants pour diminuer ou contrôler la fréquence de la prise du médicament;
- vies professionnelle et sociale délaissées.

## 3. Recommandez-vous à Gaston de débuter un sevrage?

Vous pourriez suggérer au patient d'effectuer un sevrage même s'il ne semble pas présenter de dépendance aux benzodiazépines, car le renouvellement de la prescription, dans ce cas-ci, est discutable. Or, d'autres raisons pour entamer un sevrage seraient :

- une dépendance;
- un abus;
- une utilisation nocive pour la santé;
- un risque d'intoxication par surconsommation;
- une potentialisation d'autres substances;
- une modification de la pharmacocinétique, soit par une augmentation de sa distribution, soit par une diminution de son élimination;
- des effets délétères sur la mémoire;
- une atteinte de la concentration et du jugement;
- des chutes et/ou des accidents.

Plusieurs semaines plus tard, vous apprenez que ce patient était un toxicomane qui consommait entre 15 et 20 comprimés de triazolam par jour.

Comment Gaston pouvait-il avoir autant de médicaments en sa possession? Étant véritablement camionneur pour une compagnie d'alimentation, il voyageait de ville en ville au Canada et aux États-Unis. Ainsi, il s'arrêtait plusieurs fois par jour dans des cliniques sans rendez-vous à des moments peu achalandés, comme lors des repas ou en fin de journée, ouvrait un dossier et consultait, le plus souvent possible, toujours le même médecin aux deux ou trois mois et lui demandait de petites quantités à chaque visite afin de ne pas soulever trop de soupçons à son égard. De plus, il se rendait dans plusieurs pharmacies différentes et il y présentait de fausses cartes d'identité. Il payait les prescriptions en argent comptant, disant qu'il envoyait lui-même les reçus à sa compagnie d'assurance. Ce stratagème a duré plus de deux ans. En fait, c'est sa petite amie qui, trouvant certains de ses comportements de plus en plus étranges, a décidé d'alerter la police.

Gaston a finalement accepté de suivre une cure de désintoxication et il a dû être hospitalisé, car les symptômes associés au sevrage étaient difficiles à gérer en externe et nécessitaient un monitoring. Il a ensuite poursuivi sa thérapie en externe pendant plusieurs mois.

Il ne présente pas de rechute jusqu'à maintenant et, dorénavant, il ne consomme plus d'alcool, de drogues ou de benzodiazépines. *Clin*